

# Les essentiels du règlement cosmétique européen

→ Vous saurez définir les actions à mettre en œuvre pour garantir la conformité de votre entreprise aux exigences du règlement.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

**Comprendre** la portée du nouveau traité et de l'organisation de la nouvelle Commission.

**Appréhender** les obligations du règlement cosmétique.

**Identifier** les actions à mettre en place pour s'y conformer.

## FORMATEUR(S)

**Laure MENANTEAU** : Chimiste, diplômée d'un Master 2 de cosmétologie, développement marketing et communication des produits cosmétiques. Depuis 2019, elle est conseillère scientifique et réglementaire à la FEBEA. Elle est plus spécifiquement en charge des aspects réglementaires et de qualité.

et/ou

**Catherine BRAMAUD** : Ingénieur, titulaire d'un doctorat en génie des procédés. Catherine est conseillère scientifique à la FEBEA, en charge du suivi de la réglementation française et communautaire, notamment en ce qui concerne les ingrédients cosmétiques.

• **19 novembre 2019**

1 JOUR

Code produit : **ESSCOS**

Lieu : BOULOGNE BILLANCOURT

705,41 € H.T Adhérents Ifis / FEBEA

917,03 € H.T Prix public

**Contact : Johanna Lemler**

Tél : 01 85 76 18 84

Fax : 01 46 03 98 34

[j.lemler@ifis.fr](mailto:j.lemler@ifis.fr)



IFIS COSMÉTIQUE

# PROGRAMME

## ■ Le cadre institutionnel : rappels

- Les rôles des institutions européennes
- Les comités scientifiques de la Commission
- Les actes législatifs et réglementaires européens

## ■ Les réglementations applicables au produit cosmétique

- La qualification des produits finis : quels éléments pour quel statut ?
- Champ d'application cosmétique
- Les réglementations transversales auxquelles sont soumis les cosmétiques

## ■ Le règlement cosmétique : focus

- La déclaration d'établissement, la forme juridique et les définitions
- Les bases :
  - Définition du produit cosmétique
  - Principe de sécurité et évaluation de la sécurité
  - Interdiction des tests sur les animaux
  - Principe des restrictions
  - Traces de substances interdites
  - Informations à mettre à disposition du public
- Le point sur :
  - La personne responsable (PR)
  - La notification
  - La gestion des nanomatériaux
  - Le dossier cosmétique
  - Les règles d'étiquetage
  - La cosmétovigilance
  - Les CMR
  - Les BPF
  - Les allégations
  - Les rôles et responsabilités de la PR, du distributeur, des autorités de contrôle

## PUBLIC CONCERNÉ

Collaborateurs en charge de la mise en œuvre et du suivi de la réglementation cosmétique, de la recherche et du développement, de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques ou du marketing. Cette formation s'adresse aux fabricants, distributeurs et sous-traitants.

## PÉDAGOGIE

Méthode A

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Prérequis : AUCUN. Chaque formation donne lieu à l'envoi d'une attestation de fin de formation. En cas d'évaluation des acquis, les résultats sont communiqués.

Prise en charge financée par l'OPCA DEFi dans le cadre des actions collectives. Contacter votre correspondant DEFi.

